

Provence-Alpes-Côte d'azur dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p.7 SIVOM de Forcalquier, p.9 Campagne, Campagne/Quaisse, p. 10 Direction des routes/Y. Collet, p.12 et 13 CCE, p.14 Ville de Menton.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	7
- Le Programme Intégré Méditerranéen	
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement	
- Les autres réalisations de 1989 à 1993	
La participation aux autres politiques européennes	13
- Favoriser la formation des jeunes	
- Soutenir la Recherche-Développement	
- Participer à la conservation du patrimoine architectural européen	
Les perspectives pour 1994-1999	14
Glossaire	16
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intégrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

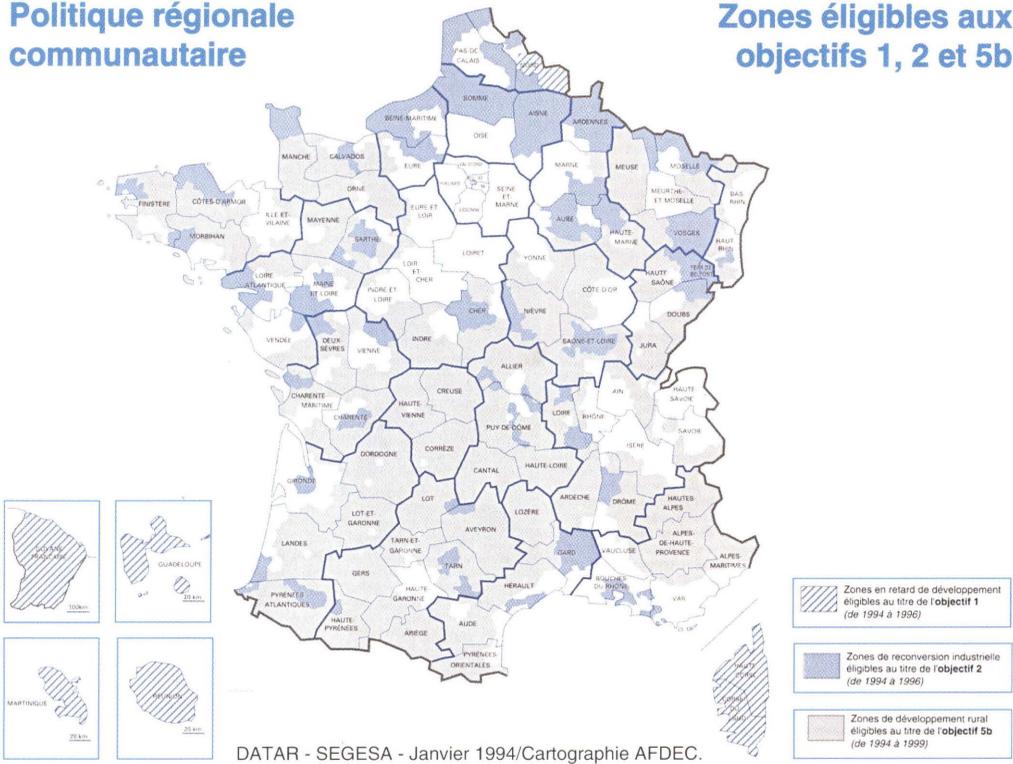
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
<i>Objectif 1</i>	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
<i>Objectif 2</i>	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	<i>3 critères cumulatifs</i> ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
<i>Objectif 3</i>	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
<i>Objectif 4</i>	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
<i>Objectif 5a</i>	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
<i>Objectif 5b</i>	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Pour beaucoup synonyme de mer bleue, de soleil et de vacances, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur perd un peu de sa poésie sous le nom abrégé de PACA que l'on a pris l'habitude de lui donner. Mais elle retrouve toute la beauté de ses calanques, la violence de son mistral, le parfum de sa lavande et la majesté de ses sommets quand elle se déploie dans son appellation complète.

D'une superficie de 31 400 km², elle comptait 4 258 000 habitants lors du recensement de 1990, soit 7,5% de la population nationale. Terre d'accueil, fruit d'une longue histoire d'influences humaines, culturelles et commerciales, la région a conforté la place privilégiée qu'elle tire de sa situation en bordure de la Méditerranée. Au-delà de sa vocation touristique, elle a su mettre en valeur une agriculture fondée sur les productions

végétales et développer l'industrie chimique, la sidérurgie et l'armement ; plus récemment, les services de pointe et la "matière grise" lui ont fourni l'occasion de remporter des succès enviés.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est cependant confrontée au déclin de certaines activités traditionnelles comme les chantiers navals. Elle est gravement touchée par le chômage, qui s'y établit à près de trois points au-dessus de la moyenne nationale, pendant que les zones rurales des Alpes restent fragiles et appellent des actions de désenclavement.

Pour ces différentes raisons, l'Union européenne a mobilisé, entre 1989 et 1993, plus de 2 milliards de francs en faveur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

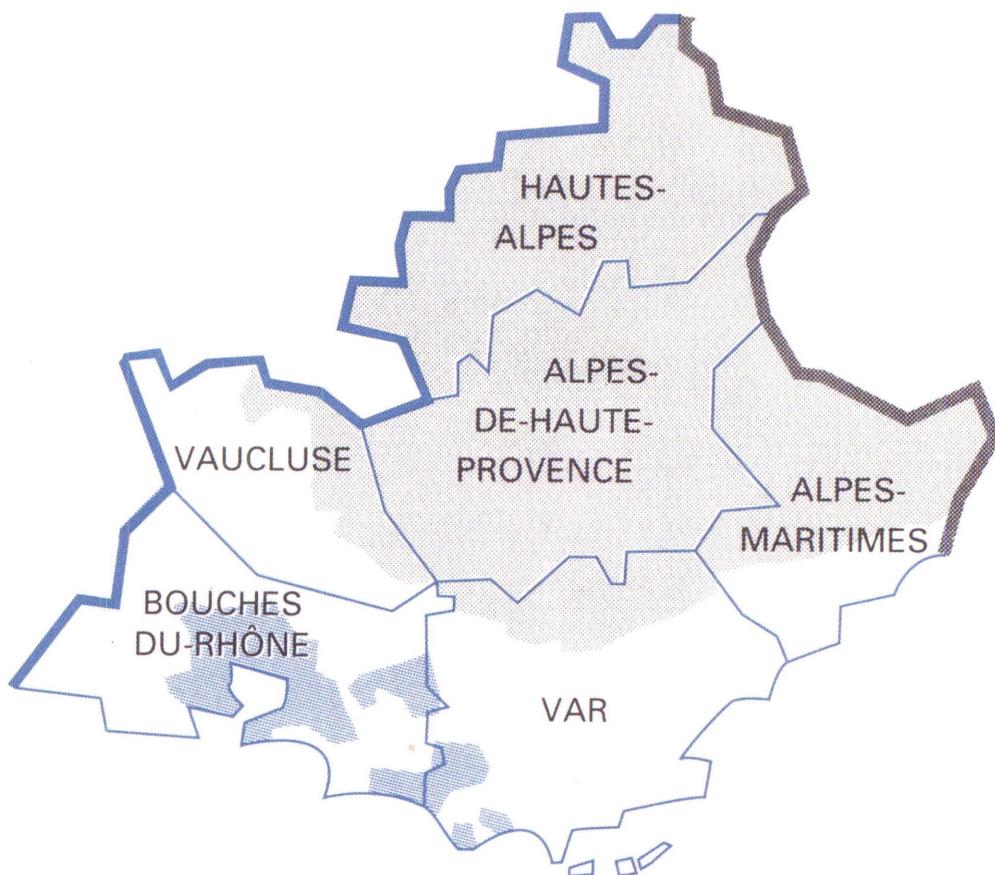
LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

La région a bénéficié, pour les seuls programmes régionalisés, d'une dotation globale de 1,7 milliard de francs au cours des cinq dernières années.

Une grande partie de cette aide communautaire a été apportée dans le cadre du **Programme Intégré Méditerranéen (PIM)**, créé dès 1986 pour compenser les effets de l'entrée

REGION PROVENCE-ALPES CÔTE-D'AZUR

ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



 Zones de reconversion industrielle éligibles au titre de l'**objectif 2** (de 1994 à 1996)

 Zones de développement rural éligibles au titre de l'**objectif 5b** (de 1994 à 1999)

de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, soit, pour cette période de 5 ans, 547 millions de francs. De plus, 183 millions de francs ont été alloués par le programme **RENAVAL**, destiné à soutenir la reconversion des sites touchés par la crise de la construction et de la réparation navales.

■ LE PROGRAMME INTÉGRÉ MÉDITERRANÉEN

Le département des **Alpes-de-Haute-Provence** était en totalité éligible au PIM et a bénéficié, à ce titre, de plus de 158 millions de francs de crédits. Parmi les autres opérations, il faut retenir les investissements dans les exploitations agricoles (8,6 millions de francs de subventions) et les opérations d'hydraulique agricole (6 millions de francs). Ce département, comme



La Durance

celui des Hautes-Alpes, a vu, par ailleurs, la réalisation d'un gazoduc qui dessert la presque totalité du Val de Durance ; ce projet, d'un coût global de 100 millions de francs, a reçu un concours communautaire de 22 millions de francs.

Les **Hautes-Alpes**, également éligibles en totalité au PIM, ont disposé de 118 millions de francs de crédits. Près du tiers de cette somme a été consacré à des travaux forestiers, qui revêtent dans ce département un intérêt particulier, pour prévenir les avalanches et l'érosion des sols, mais aussi pour maintenir des scieries en activité. La Communauté a, en outre, consacré 20 millions de francs aux équipements touristiques et de loisirs ; les réalisations les plus remarquables se situent sur les domaines skiables des Orres, de Serre-Chevalier et du Prorel à Briançon.

Les **Alpes-Maritimes**, où seules les communes du littoral n'étaient pas concernées par le PIM

(sauf pour la pêche et l'aquaculture, aidées à hauteur de 2,2 millions de francs), ont bénéficié de 90 millions de francs de crédits communautaires. A la différence des autres départements de la région, ce sont la recherche et l'expérimentation agricoles qui ont été favorisées, avec notamment la construction par l'INRA d'une unité de recherche intégrée horticole à Sophia-Antipolis et ce, grâce à une subvention de 4 millions de francs. Mais ce sont, en fait, les travaux forestiers qui ont absorbé la plus grande partie des crédits communautaires, soit

un peu plus du tiers. Vient ensuite, pour un montant de 12 millions de francs, la "Route des Hautes Technologies", dont le complexe scientifique et technique de Sophia-Antipolis a été le principal bénéficiaire. Enfin, le nord du département, qui fait

partie de la zone de montagne, a pu recevoir à ce titre 33 millions de francs de concours communautaires, y compris pour l'équipement touristique, comme la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée.

Bien qu'une moitié seulement des **Bouches-du-Rhône** ait été concernée par le PIM, le département a obtenu près de 190 millions de francs de crédits. Dans le domaine agricole, la mesure la plus spécifique concerne le nivellement des rizières en Camargue, pour lequel près de 4,3 millions de francs de subventions ont généré 29 millions de francs de travaux. La pêche et l'aquaculture ont également connu des réalisations marquantes, comme l'équipement de la criée de Port-de-Bouc. Dans le domaine des travaux forestiers, secteur toujours sensible à cause des incendies, 30 millions de francs de crédits ont été accordés. Il faut enfin souligner que plus de 440 millions de francs ont été investis dans la "Route des Hautes Technologies", domaine particulièrement porteur.

Entièrement concerné par le PIM, le **Var** a reçu 121,8 millions de francs de crédits. Si, comme dans toute la région, les aides concernant l'hydraulique et les exploitations agricoles ont été particulièrement appréciées, ce sont les travaux forestiers qui ont le plus bénéficié des concours communautaires : ils se sont élevés à 92 millions de francs et représentent 19% des crédits du PIM affectés au Var.

La construction, à Toulon-Sainte-Musse, d'un centre de commercialisation des produits de la mer a obtenu 2,85 millions de francs de subventions. Le département est également concerné par la "Route des Hautes Technologies", avec la création d'une pépinière d'entreprises dans le cadre de l'Institut méditerranéen de la qualité à Toulon. Enfin, dans le nord du département, 7 millions de francs ont été consacrés au développement des infrastructures, notamment les gîtes ruraux, et aux opérations de transhumance ovine.

Le **Vaucluse** a été soutenu en totalité par le PIM et a reçu, à ce titre, plus de 116 millions de francs. Il faut toutefois noter que certaines opérations dites "d'intérêt régional", estimées à 273 millions de francs, se traduisent directement ou indirectement par un concours communautaire qui vient s'ajouter à cette somme. Il en est ainsi de l'équipement qui consiste à capter l'eau de la Durance et la faire monter par galerie souterraine à la crête nord du Lubéron pour alimenter régulièrement la vallée du Calavon ; cette seule opération a bénéficié, de 1986 à 1991, de 16 millions de francs de crédits communautaires.

Vingt-et-une autres opérations ont été financées pour près de 68 millions de francs de travaux. Le concours européen a été important, surtout pour l'investissement dans les exploitations agricoles et s'est élevé à 33 millions de francs, auxquels viennent s'ajouter 12,5 millions de francs affectés à la recherche et à l'expérimentation. Enfin, dans le cadre de la "Route des Hautes Technologies", l'Union européenne a versé 17,6 millions de francs pour mener à bien plusieurs opérations avec l'INRA de Montfavet, près d'Avignon.

■ LES PRÊTS DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

La BEI a fortement contribué, elle aussi, au développement de la région. Elle a ainsi engagé plus de 3,5 millions de francs sur de nombreuses opérations. Les plus significatives concernent les autoroutes A 51 Manosque-Sisteron (prêt de 950 millions de francs), A 55 "pénétrante" de Marseille (250 millions de francs), A 57 Toulon-Hyères (430 millions de francs) mais aussi le tunnel Prado-Carénage à Marseille (300 millions de francs), le centre "Amadeus" de Sophia-Antipolis, plus grande centrale au monde d'informations aériennes et aéronautiques informatisées (415 millions de francs), les mines de Gardanne (600 millions de francs) et enfin la station d'épuration de Marseille (250 millions de francs).

■ LES AUTRES RÉALISATIONS DE 1989 À 1993

Parallèlement au PIM, l'action de la Communauté européenne s'est concentrée, durant la période 1989-1993, sur deux principaux objectifs, le **développement des zones rurales** et la **reconversion des régions industrielles en déclin**. Différentes initiatives communautaires sont venues en appui de ces programmes.

LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES (objectif 5b)

Dans les deux départements concernés par le **développement et l'ajustement structurel des zones rurales**, les crédits communautaires se sont élevés à 205 millions de francs pour les



A 51 entre Manosque et Sisteron

Alpes-de-Haute-Provence et à 198 millions de francs pour les Hautes-Alpes, auxquels s'ajoutent 36 millions de francs d'opérations d'intérêt général, soit au total 439 millions de francs (novembre 1993).

En matière d'infrastructure routière, le programme met l'accent sur l'amélioration de la route de la vallée de l'Ubaye, aussi bien pour son désenclavement, vers l'aval et vers l'Italie, que pour le renforcement de sa sécurité, ces deux facteurs étant nécessaires au développement économique et touristique. Dans les Hautes-Alpes, les réalisations les plus marquantes sont la déviation de Guillestre et la liaison Drôme-Gap. Au total, le FEDER a versé 40 millions de francs de subventions pour aider ces opérations.

Le secteur du tourisme a également été aidé par la création ou l'amélioration d'équipements comme le centre d'accueil pour les vélivoles à Château-Arnoux ou la maison familiale de vacances à Lauzet-sur-Ubaye. Dans les Hautes-Alpes, une trentaine d'opérations ont été programmées pour une participation du FEDER de l'ordre de 10,9 millions de francs.

Enfin, toujours dans ce département, a été retenue une nouvelle mesure intitulée "environnement intellectuel de l'entreprise" qui comprend notamment la création d'un IUT à Gap.

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE (objectif 2)

Sur les bassins d'emploi de Fos et de l'étang de Berre, seuls concernés par les crédits communautaires pour la **reconversion industrielle**, le FEDER a apporté 160 millions de francs permettant de mettre en train près de 560 millions de francs de travaux. La plus importante de ces opérations porte sur l'aménagement et la modernisation du port de Fos, financés à hauteur de 10 millions de francs ; elle concerne en particulier le terminal à conteneurs et ses moyens informatiques. Autre réalisation significative, l'extension des stations d'épuration de Rassuen et de la Palun, d'un coût total de 38 millions de francs, avec une participation du FEDER de 10,9 millions de francs.

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône a bénéficié de deux opérations : d'une part, l'aménagement de la zone d'activités de Malleborge (coût total : 12,2 millions de francs dont 4,88 du FEDER), d'autre part la transformation du bassin central du port de commerce en port de plaisance (7,5 millions de francs dont 3 venant du FEDER). De même, la transformation des anciens bassins des chantiers de Port-de-Bouc bénéficie d'une subvention de 8 millions de francs pour des travaux s'élevant à 18 millions de francs.

Une autre intervention marquante, compte tenu des craintes soulevées par la pollution de l'étang de Berre, est la création du Centre d'information du public sur la prévention des risques industriels (CIPRES), que la Communauté européenne a financé presque pour moitié (3 millions de francs sur 6,2).

LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a largement bénéficié du programme européen **RENAVAL**, destiné à aider à la reconversion des sites durement touchés par la crise mondiale de la construction navale. Deux départements sont en effet concernés : les Bouches-du-Rhône, avec les bassins d'emploi de Marseille et Aubagne-La Ciotat, et le Var, avec celui de Toulon-La Seyne. Au total, ce sont 183 millions de francs de crédits européens qui ont été octroyés : 22 millions de francs pour Marseille, 77 pour Aubagne-La Ciotat et 84 pour Toulon-La Seyne.

Dans les Bouches-du-Rhône, les crédits consacrés à la reconversion industrielle ont été complétés par le programme **ENVIREG** pour la protection de l'environnement (20 millions de francs pour l'étang de Berre), et par **STRIDE**, dont le but est de développer l'innovation, la recherche, la science et la technologie. Quatre opérations ont été retenues à ce titre pour une aide européenne globale de 3,2 millions de francs ; elles concernent le Centre technologique méditerranéen de Saint-Chamas, le CNRS, la Chambre régionale des métiers et l'Institut de la soudure à Port-de-Bouc.

D'autre part, la ville de Marseille a bénéficié d'un projet pilote, financé par l'Union euro-

péenne à hauteur de 28 millions de francs, dont les deux aspects les plus significatifs sont la création de la "Cité de la musique" dans l'îlot Velten du quartier Belsunce et l'aménagement des espaces extérieurs publics de la cité de la Castellane.

Deux sites bénéficient de mesures d'accompagnement prévues par l'initiative communautaire **LEADER**, destinée à aider le développement local en milieu rural : le pays de Forcalquier, dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec une aide communautaire de 10 millions de francs, et le pays de Buech, dans les Hautes-Alpes, pour 2,8 millions de francs.

INTERREG, qui vise à favoriser la coopération interrégionale, concerne ici le partenariat franco-italien dans les trois départements frontaliers. Doté de 31 millions de francs de crédits communautaires, il a pour objet d'aider à la planification et à la mise en oeuvre de programmes transfrontaliers, d'améliorer les flux d'informations entre organismes publics et privés, enfin de cofinancer des projets institutionnels et administratifs.

Par ailleurs, la ville de Marseille a été retenue dans le cadre de la nouvelle initiative communautaire **URBAN** destinée, notamment, à soutenir le développement économique des zones urbaines confrontées à des difficultés sociales.

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Chaque année, 185 millions de francs de crédits européens sont mobilisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur des formations professionnelles ou des aides à l'embauche, et plus de 19 000 personnes en bénéficient. Les crédits du Fonds Social Européen (FSE) sont accordés, dans les zones éligibles, aux objectifs 2 et 5b mais également, sur l'ensemble de la région, aux axes prioritaires de l'objectif 3 : d'une part, la lutte contre le chômage de longue durée, à laquelle 103 millions de francs en moyenne sont consacrés chaque année au profit de 9 300 personnes et, d'autre part, l'insertion professionnelle des jeunes, qui mobilise chaque année plus de 50 millions de francs au profit de 7 150 bénéficiaires.

De plus, 38 projets transnationaux sont financés par des fonds communautaires. Parmi eux,



18 le sont dans le cadre de l'initiative communautaire **HORIZON**, consacrée à l'aide aux personnes handicapées ou défavorisées, pour un montant global de 2,7 millions de francs. Il faut citer à cet égard un projet, monté en partenariat avec l'Espagne et l'Italie, visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle de handicapés dans les secteurs de l'agriculture, de la restauration et de l'industrie. Quant au projet "Minotaure", conçu avec des partenaires allemands, grecs et italiens, il cherche à promouvoir l'insertion avec retour en milieu ordinaire de travail ; les secteurs concernés sont l'artisanat d'art, l'environnement et l'habitat.

EUROFORM, consacré aux nouvelles qualifications, a donné lieu à la mise au point de 13 projets pour un montant global de 11,8 millions de francs. Parmi eux, on retiendra le développement d'une formation à la logistique qui bénéficie à des chômeurs ou des salariés menacés de chômage.

Dans le cadre du programme **NOW**, en faveur de l'insertion professionnelle des femmes (7 projets, 6 millions de francs), une initiative a été montée par le Centre social familial Saint-Gabriel, près de Marseille, pour les femmes qui cherchent à se réinsérer socialement et professionnellement.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

■ LA FORMATION

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les programmes communautaires de coopération ont mobilisé près de 4 millions de francs pour la région. En 1992, plus de 600 étudiants ont effectué une partie de leurs études universitaires dans un autre pays de la Communauté, ceci dans le cadre des programmes **ERASMUS** et **LINGUA**.

Treize établissements d'enseignement supérieur étaient impliqués dans **ERASMUS**, en 1991-1992, et parallèlement, 59 bourses ont permis à des enseignants de la région d'améliorer leurs connaissances linguistiques. On notera enfin que l'Université de Provence a réalisé un projet de coopération scientifique interuniversitaire avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

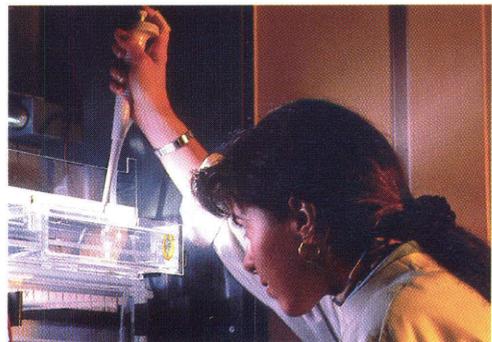
Une Association université entreprise pour la formation (AUEF) a, par ailleurs, été créée en 1988 dans le cadre du programme **COMETT**. Outre l'organisation de séminaires de formation, l'AUEF est chargée de la promotion, du suivi et de la gestion de la coopération universités-entreprises au niveau européen. Dans le cadre de **COMETT**, près de 60 étudiants de la région ont effectué un stage dans une entreprise

d'un autre Etat membre, et près de 70 entreprises et 13 établissements d'enseignement supérieur de la région ont participé à ce programme.

Enfin, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est bien représentée dans le programme **FORCE**, destiné au développement de la formation professionnelle continue : elle se classe, à cet égard, au deuxième rang des régions françaises. Les projets retenus, au nombre de 13, concernent en particulier l'électronique, les composés et la productique.

■ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les actions de recherche de la Commission européenne s'insèrent dans des programmes-



cadres conçus comme des instruments de coordination de l'ensemble des actions menées dans ce domaine.

De 1980 à 1992, l'Union européenne a accordé 27,85 millions d'écus, soit environ 195 millions de francs, à des projets réalisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la plupart du temps à frais partagés. Les financements concernent 25 programmes ou actions et se répartissent sur 200 projets, pour un nombre total de 43 bénéficiaires.

L'AUEF, évoquée précédemment, a très rapidement étendu ses activités, dans le cadre de **COMETT**, à d'autres programmes communautaires en matière de formation et de recherche-développement. Abrisée par la "Route des Hautes Technologies", elle a été labellisée centre-relais **VALUE** pour les trois régions du sud de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

VALUE vise à permettre la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et technique européenne. Dans la région, une soixantaine de projets de Recherche-Développement ont été déposés. A ce jour, 10 ont été agréés et 39 sont en attente.

■ PARTICIPER À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE EUROPÉEN

Dans la région, des projets-pilotes de conservation du patrimoine architectural européen ont permis de rénover et de réaménager un grand nombre de sites.



L'église Saint-Michel à Menton

Parmi eux, le coeur historique de la ville de Peille a pu être remis en état, les ruines du château médiéval de Cadenet ont été restaurées et des espaces verts créés afin d'accueillir le public.

Enfin, la vieille ville et l'église de Menton doivent faire l'objet de rénovations concernant les façades, la toiture de l'église et des chapelles ainsi que le parvis et la rampe d'accès.

Pour les années précédentes, on peut encore citer la restauration des meuneries antiques d'Arles et la remise en valeur du Jacquemard de Lambesc, spécimen très rare d'architecture.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Le PIM, qui était destiné à compenser les effets de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne, est venu à échéance. Le concours communautaire va cependant être maintenu à son niveau antérieur grâce à une forte augmentation des fonds structurels consacrés aux objectifs 2 et 5b.

Ainsi, l'enveloppe allouée à la reconversion des régions en **déclin industriel** (objectif 2) va passer de 220 millions de francs sur 5 ans à quelque 750 millions sur 3 ans. De plus, les zones concernées ont été élargies : alors qu'en bénéficiaient jusqu'à présent les seules zones de Fos et de l'étang de Berre (300 000 habitants, soit 7% de la population

régionale), de nombreuses autres seront désormais éligibles : le canton de La Ciotat, le bassin minier, une partie de Marseille et de Toulon, la commune de La Seyne-sur-Mer, Six-Fours et le canton du Beausset. Au total, près de 900 000 habitants sont concernés, soit trois fois plus qu'en 1989-1993.

Le développement et l'ajustement structurel des zones rurales (objectif 5b) va être large-

ment étendu. Alors qu'il ne s'appliquait, jusqu'au 31 décembre 1993, qu'aux deux départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes dans leur totalité, il inclut maintenant un grand nombre de communes des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse. Au total, le budget consacré à cet objectif croît de 453 à quelque 615 millions de francs et les territoires concernés regroupent 320 000 habitants (contre 245 000 dans la phase précédente).

“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Commission européenne Bureau à Marseille

2, rue Henri-Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
Tél : (16) 91 91 46 00
Fax : (16) 91 90 98 07

Conseil régional de Provence- Alpes-Côtes-D'Azur

27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 2
Tél : (16) 91 57 50 57
Fax : (16) 91 57 51 51

Préfecture de région de Provence- Alpes-Côtes-D'Azur

Place Félix Baret
13282 Marseille Cedex 6
Tél : (16) 91 57 20 00
Fax : (16) 91 53 15 40

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

25 rue Sylvabelle
13006 Marseille
Tél : (16) 91 57 20 00
Fax : (16) 91 53 15 40

Centre Régional d'Information Jeunesse

4, rue de la Visitation
13248 Marseille Cedex 04
Tél : (16) 91 49 91 55
Fax : (16) 91 49 20 59

Centre Régional d'Information Jeunesse

19, rue Gioffredo
06000 Nice Cedex
Tél : (16) 93 80 93 93
Fax : (16) 93 80 30 33

Euro Info Centre Chambre de commerce et d'industrie

2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
Tél : (16) 91 39 33 77
Fax : (16) 91 39 33 60

Euro Info Centre Chambre de commerce et d'industrie

20 boulevard Carabacel
BP 259
06005 Nice Cedex 01
Tél : (16) 93 13 73 05
Fax : (16) 93 13 74 74

Correspondants BC-NET

Liste sur 36-15 CEE

Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13
